

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 30 mai 2022

Mme Faccenda ouvre la séance à 18h15.

- Sont présents 16 membres sur 30. (cf. liste d'émargement ci-jointe-)
- Sont excusés Monsieur Muller, Madame Monot, Monsieur Toux et Monsieur Vantis, représentants parents d'élèves et Madame Sola, Agent Comptable.

Le quorum étant atteint Madame la Principale déclare que la séance peut débiter.

- Madame Faccenda propose la candidature de Monsieur Lagadec , membre de droit en tant que secrétaire de séance.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

- Madame Faccenda procède à l'examen et au vote du compte-rendu du Conseil d'Administration du 28 avril 2022.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

POINT I- Points Financiers

1. Mises en non valeur

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à mettre en non valeur la somme 373.83 euros pour solder les créances d'une famille réf 18CF11Y035571 - 19CF11Y035572 – 19CF11Y035573.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

2- DBM N°4

Le CA adopte la DBM 4 : prélèvement sur fond de roulement : 373,83 - SRH mise en non valeur.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

3- Adhésion à la Caisse à Clous

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer une convention avec "La Caisse à Clous" pour 2022. Coût : 80 Euros. Classe concernée : 4ème SEGPA.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

4- Adhésion Escabelle

Entrendanse est une action d'éducation artistique auprès de publics scolaires de la maternelle à l'université et de valorisation des pratiques amateurs.

Le festival, porté par l'association Escabelle, met en valeur le travail et l'accompagnement artistique par un artiste auprès d'un groupe scolaire que ce soit une classe, une école, un collège, une association sportive, une compagnie universitaire.

Il permet aux enfants et aux enseignants engagés dans une réalisation chorégraphique, construite au cours de l'année scolaire, de la présenter dans des conditions optimales.

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à adhérer à l'association Escabelle dans le cadre de la participation des élèves de CHAD au Festival Entrendanse le jeudi 2 juin 2022.

Coût : 45 € pour l'année 2022

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

5- Conventions et groupements de commandes

Le groupement de commande permet d'assurer une sécurité juridique aux Établissements Publics Locaux d'Enseignement. Basé au Lycée de Tristan Corbière à Morlaix, cette entité juridique permet de suivre le bon déroulement des marchés publics, qui assurent l'approvisionnement en denrées alimentaires, mais aussi en papeterie, en produits de nettoyage ou même sur la maintenance et la sécurité des adhérents du Finistère. Le groupement dispose d'un conseil d'administration, qui organise, surveille et valide des procédures impliquant de fortes sommes et l'accès à des marchés européens.

Groupement commandes (fournitures et livraisons de fruits et légumes 4e et 5e gamme). Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Établissement à signer une convention qui concerne au 01/01/2023 le marché relatif à la fourniture et livraison de fruits et légumes 4e et 5e gammes avec le groupement de commandes du Finistère dont le siège est le lycée Corbières à Morlaix. Coût : 160 €.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Groupement commandes (marché fourniture et livraison de produits laitiers et avicoles). Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention au 01/01/2023 pour la fourniture et livraison de produits laitiers et avicoles avec le groupement de commandes du Finistère dont le siège est le lycée Corbières à Morlaix. Coût : 160 €.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Groupement commandes (fournitures et livraisons de produits surgelés). Le conseil d'administration autorise le Chef d'Etablissement à signer une convention qui concerne au 01/01/2023 le marché relatif à la fourniture et livraison de produits surgelés avec le groupement de commandes du Finistère dont le siège est le lycée Corbières à Morlaix. Coût : 160 €.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Groupement commandes (fournitures et livraisons de viandes et charcuterie fraîche). Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention qui concerne au 01/01/2023 le marché relatif à la fourniture et livraison de viandes et charcuterie fraîches avec le groupement de commandes du Finistère dont le siège est le lycée Corbières à Morlaix. Coût : 160 €.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Groupement commandes (fournitures et livraisons de produits et de matériels d'entretien, sacs à déchets). Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention qui concerne au 01/01/2023 le marché relatif à la fourniture et livraison de produits et de matériels d'entretiens, sacs à déchets avec le groupement de commandes du Finistère dont le siège est le lycée Corbières à Morlaix. Coût : 160 €.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Point II- Vie de l'établissement.

1. Proposition de réactualisation du Règlement Intérieur

Mme Faccenda rappelle les différentes étapes de la réactualisation du Règlement Intérieur du Collège :

- mardi 29 mars : rendez-vous avec Mme Lefort Debars IA IPR EVS- Mme Faccenda
- lundi 4 avril : conseil pédagogique -travail autour de la charte de civilité du collégien
- mardi 5 avril : réunion des membres du Conseil d'Administration-échanges sur le règlement et les points à faire évoluer

Suite à la proposition de réactualisation présentée au Conseil d'Administration du 28 avril 2022 ont eu lieu :

- Lundi 16 mai : conseil pédagogique autour du Règlement Intérieur et de la démarche d'écriture du nouveau projet d'établissement.
- Mercredi 11 mai : réunion avec Mme Scaerou et les agents autour du Règlement Intérieur et de la démarche d'écriture du nouveau projet d'établissement
- Mardi 24 mai à 18h : réunion avec les parents élus du Conseil d'Administration autour du Règlement Intérieur et de la démarche d'écriture du nouveau projet d'établissement

Le Règlement Intérieur émane d'une concertation de l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Le règlement intérieur sera distribué aux élèves et à leur famille avec le dossier d'inscription et consultable sur le site du Collège. Une mention « lu et pris connaissance du règlement intérieur » sera indiquée sur la première page du carnet de correspondance ainsi que sur le dossier d'inscription.

Le règlement intérieur ne sera donc plus intégré dans le carnet de correspondance. Figurement :

- la charte de la laïcité à l'école.
- la charte des règles de vie collégienne.
- la charte de bon usage de l'internet et des réseaux.

- Les informations « non au harcèlement » : que faire face à une situation de harcèlement au Collège et que faire face à une situation de cyberharcèlement ?

Le règlement intérieur ne devient exécutoire qu'à l'expiration d'un délai de 15 jours à compter de sa date de réception par l'autorité académique.

Celui-ci a également été transmis à Madame Lefort Debars.

Mme Faccenda soumet au vote le règlement intérieur.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Point III. Vie pédagogique et vie scolaire

1. Liste des fournitures scolaires Rentrée 2022 2023

La liste des fournitures scolaires doit être validée par le CA.

Trois listes sont présentées :

- une liste pour les élèves de Segpa
- une liste 6 générale
- une liste 5, 4, 3 générale

18h35 : arrivée de M.Bazire

Monsieur Texier questionne sur la possibilité d'optimiser la liste des fournitures pour une meilleure lisibilité. Madame Faccenda indique que cela peut-être réfléchi et indique que l'idéal serait de pouvoir mettre en place une coopérative qui proposerait les fournitures scolaires aux familles.

Le Conseil d'Administration valide les listes présentées à l'unanimité :

VOTE		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

Point IV : Travaux et équipements

1. Point sur les travaux

Madame Faccenda indique que les travaux tant au niveau de l'atelier SEGPA et salle d'évolution ainsi que de la vie scolaire avancent. Les travaux de grandes démolitions ont eu lieu. Au niveau de la vie scolaire, les ouvertures extérieures ont été faites.

Monsieur Laizet organise avec les entreprises des réunions de chantier le mercredi après-midi.

En réponse à Monsieur Le Floch lors du Conseil d'Administration du 28 avril dernier et après avoir pris l'attache de M.Laizet (CD29), Mme Faccenda confirme que la restructuration des vestiaires agents est bien votée et budgétisation. La programmation reste cependant à être validée. Ces travaux sont prévus durant l'été 2023 en même temps que les travaux des toilettes élèves.

En ce qui concerne le préau, les demandes de permis de construire ont été transmises par Monsieur Bihan ce jour. Un appel d'offres sera lancé à la rentrée de septembre 2022. Les travaux se faisant sur site occupé, il est probable que ceux ci débutent en janvier 2023. L'augmentation des coûts des matériaux a engendré du retard dans le calendrier.

Pour faire suite au Conseil d'Administration du 28 avril, Madame Faccenda indique que la « Ressourcerie » doit venir faire le point sur le matériel informatique à récupérer et ne récupérera pas la totalité des dons.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Faccenda remercie les membres du Conseil, lève la séance à 18h50.

Le prochain conseil d'administration se réunira le lundi 4 juillet 2022.

La présidente du Conseil d'Administration



Le Secrétaire de séance

M.LAGADEC

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name M. Lagadec.

La Principale

Aux

Membres du Conseil d'Administration

Objet : REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir siéger à la réunion ordinaire du Conseil d'Administration qui se tiendra le :

Lundi 30 mai 2022 à 18h00

En salle de réunion

Téléphone
02 98 80 43 93

Télécopie
02 98 46 71 28

Mél.
Ce.0291661y
@ac-rennes.fr

8, rue Jules Lesven
BP 32049
29220 Brest
cedex 2

Site internet
de l'académie de rennes
www.ac-rennes.fr

- Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 28 avril 2022
- Nomination d'un secrétaire de séance

Point I – Points financiers

- 1- Mises en non-valeur
- 2- DBM n°4
- 3- Adhésion Caisse à Clous
- 4- Adhésion Escabelle
- 5- Conventions Groupements de commandes 2023

Point II – Vie de l'établissement

- 1- Réactualisation du Règlement Intérieur de l'établissement

Point III – Vie pédagogique et vie scolaire

- 1-Listes de fournitures scolaires-Rentrée 2022

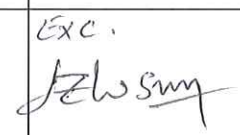
Point IV – Travaux et équipements

- 1- Point sur les travaux

La Principale
Madame FACCENDA

Quorum :

Présents :

	Qualité	Nom du titulaire	Suppléant	Emargement
1. Equipe de direction	Principale	Mme FACCENDA		
	Adjoint Directeur SEGPA	Mr OLIVIER		
	Gestionnaire	Mme SCAEROU		
	CPE	Mr LAGADEC		
	Agent Comptable	Mme SOLA		
2. Représentants de la collectivité territoriale	Département du Finistère	Mme BONNARD-LE FLOC'H	Mme TARAGNA	Exc. 
		Mr TRABELSI	Mr SCHNEIDER	
	Représentant de la Mairie	Mr PICHON	Mr NEDELEC	
		Mr BAZIRE	Mme TOURNIER	
3. Personnalités qualifiées	Directeur du Conservatoire de Brest	Mr SCHUSTER		
	Directeur de la MPT de Pen-Ar-Créac'h	Mr BELLOEIL		
4. Personnels élus de l'établissement	Professeurs	Mme WASIUTEK 	Mr BOULO	
		Mme FAVROT 	Mme CORRE	
		Mme BLED	Mme MAGOT 	
		Mr PELLE 	Mme LELOUP	
		Mr PICHÉREAU 	Mme MARCON	
		Mme PLEVEN	Mme BILLINGTON	
		Mme NORET	Mme LE HULUDUT	
	TOS	Mr LE FLOCH 		
		Mr MARIER		
5. Parents d'élèves et élèves	Parents d'élèves	Mr EL MALKI ALAOUI	Mme ABED	
		Mr TEXIER 	Mr FENECH 	
		Mr VANTIS	Mme MONOT	
		Mme BELLON 	Mme LESTEL	
		Mr MULLER	Mr BOSSER 	
		Mr LAURENT		
		Mr TOUX		
	Elèves	AIT-AMEUR Jasmine	LUCCHESI-PAUGAM Eliot	
		ELEZAJ Elsa 	PAVIC Maxime	
		ALKHAZUROVA Khava	BUCAS Pacôme	

2